

PROTECTION DU *THIERS*®

Dans le monde entier, la contrefaçon a pris une dimension considérable, amplifiée par les opportunités qu'offre la vente sur Internet. Aucun secteur économique n'est aujourd'hui épargné. Concurrence déloyale pour les entreprises, destruction d'emplois, la lutte contre la contrefaçon est une nécessité. C'est le combat quotidien de la Confrérie, propriétaire d'une marque collective.

Depuis sa naissance, le couteau *LE THIERS*® a été doté de signes distinctifs très clairs afin d'éviter des contrefaçons et de protéger le consommateur. Des dépôts de marques ont été faits, en temps voulu, à l'[INPI](#) et à l'[EUIPO](#).

Mais des alertes sérieuses récentes ont amené le Conseil de Jurande et les membres du Conseil d'administration à lancer des procédures urgentes nécessitant l'intervention d'experts : une opposition à l'enregistrement d'une marque frauduleuse en Chine, la demande de renouvellement du portefeuille des marques de l'Union Européenne, un dépôt complémentaire à l'INPI et un coup d'arrêt rapide, grâce aux démarches d'un avocat-compagnon, à une tentative de contrefaçon dans un pays de la Communauté européenne (Espagne).

Par ailleurs, la surveillance mondiale de la marque « *LE THIERS*® » sera renouvelée chaque année, avec soutien financier indispensable, voire vital et **espéré** des collectivités locales et régionales.

Enfin, un dossier de [D.I.P.](#) (Demande d'Intervention Préventive) auprès du Service des Douanes a été déposé en novembre 2019, accepté et validé par ce dernier.

La lutte contre la contrefaçon, un combat acharné et sans merci.